



## DÉCISION N° 2025-024

## CONTRAT DE PRESTATION

Service Pôle Citoyen

## NS SÉCURITÉ PRIVÉE - VILLIERS EN JEUX

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat de prestation entre la ville de VILLIERS-SUR-ORGE et NS sécurité privée ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de sécuriser « Villiers en jeux », le samedi 5 avril 2025 pour le bon déroulement de celle-ci ;

DÉCIDEArticle 1 :

**D'APPROUVER** la signature du contrat entre la ville de VILLIERS-SUR-ORGE et NS sécurité privée pour la présence de deux agents (1 agent SSIAP, 1 agent de sécurité) de 14h à 18h, le samedi 5 avril 2025 à l'Espace Colette, situé 10 Rue des Rios, 91700 VILLIERS-SUR-ORGE.

Article 2 :

**DE PRÉCISER** que le contrat s'élève à 220,80 € TTC.

Article 3 :

**DE SIGNER** le contrat de prestation et tous les documents s'y rapportant.

Article 4:

**DE PAYER** les dépenses inscrites au budget communal sur le chapitre 011.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 24 mars 2025

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

